

Programme Réseaux des Zones Arides

DOSSIER

LA RÉFORME FONCIÈRE ET LA RESTITUTION DES DROITS AUX PAYSANS

**Quelques conditions de
base pour inverser la
dégradation écologique
au Sahel**

Keletigui A. Mariko

IIED

INTERNATIONAL
INSTITUTE FOR
ENVIRONMENT AND
DEVELOPMENT

Dossier No.24

Mars

1991

Le gouvernement du Niger, à l'instigation et sur les conseils de la Banque Mondiale, a rédigé un nouveau Code Rural pour les réformes foncières et pour donner plus de contrôle sur les ressources naturelles aux communautés locales. Dans ce papier, Dr Keletigui A. Mariko examine les problèmes plus étendus de la gestion des ressources au Sahel en général et au Niger en particulier.

Dr Mariko est vétérinaire en retraite et ancien représentant du Niger auprès de la FAO.

LA RÉFORME FONCIÈRE ET LA RESTITUTION DES DROITS AUX PAYSANS

**Quelques conditions de
base pour inverser la
dégradation écologique
au Sahel**

Keletigui A. Mariko

LA RÉFORME FONCIÈRE ET LA RESTITUTION DES DROITS AUX PAYSANS

Quelques conditions de base pour inverser la dégradation écologique au Sahel

Keletigui A. Mariko

La tragédie du Sahel, avec ses cortèges de malheurs et de misères, est encore présente dans tous les esprits, depuis bientôt 25 ans que la sécheresse et la désertification agressent la nature sauvage et l'environnement, dans toute son étendue.

La dégradation de l'environnement a atteint un tel degré, que l'on hésite à parler d'exploitation et de gestion des ressources naturelles, dans la zone sahélienne.

Bien entendu, il y a Sahel et Sahel, et, en conséquence, des différences énormes, entre le Sahel des pasteurs nomades, privé d'eau de surface, de pâturages suffisants, de zones boisées en permanence, de villages, de champs, et le Sahel des agriculteurs sédentaires, densément peuplé, où se sont concentrées les populations se livrant à l'agriculture végétale et à l'élevage, où toutes les terres agricoles sont appropriées et exploitées sans jachère, malgré des récoltes dérisoires, conséquence de l'épuisement des sols dégradés et érodés. Entre ces deux Sahels, la zone intermédiaire où dominant, soit les agriculteurs marginaux, remontant du Sud, soit les pasteurs-éleveurs descendus du Nord, connaît une occupation anarchique, avec toutes ses conséquences, généralement néfastes à l'équilibre écologique.

Dans de telles conditions, peut-on parler de mise en valeur, d'exploitation et de gestion rationnelles des ressources de la nature et de l'environnement?

Nous allons répondre à cette question complexe, en nous inspirant des expériences et des réalités actuelles de la zone sahélienne de l'Afrique de l'Ouest en général, et du Niger en particulier.

Dans la plupart des pays sahéliens membres du Comité Permanent Interétats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS), les terres vacantes et sans maîtres sont propriétés des Etats. C'est là un héritage du Code Napoléonien, lui même hérité de la colonisation. De tous temps, les populations africaines, agricoles et pastorales ont disposé de coutumes régissant les conditions d'occupation de la terre, cultivée ou non. Les droits des premiers occupants reconnaissent aux descendants des autochtones la maîtrise et la préférence de la terre et des eaux, en leurs qualités d'héritiers des héros civilisateurs: défricheurs-cultivateurs, chasseurs, bûcherons-débroussaillieurs, pêcheurs-maîtres des eaux, mineurs-forgerons - métallurgistes - orpailleurs etc... Les pasteurs, nomades et

sédentaires, pratiquant le système des transhumances saisonnières grâce auxquelles le bétail profite au maximum des ressources en eaux et en pâturages, ont eux aussi organisé l'occupation de l'espace pastoral entre les tribus, les fractions et même les confédérations.

Ainsi organisée sur la base des us et coutumes légués par les ancêtres, les sahéliens étaient responsables de la nature et de l'environnement, propriétés communautaires, de leurs ressources, naturelles comme les pâturages, les terres salées, les eaux de surface, et celles créées par le travail productif de l'homme, comme les récoltes, les produits de cueillette, de la chasse, de la pêche, de l'exploitation forestière, et minière.

Les us et coutumes, la contrainte sociale, la solidarité agissante soumettaient tous les occupants et exploitants des ressources des terroirs aux mêmes impératifs. Les plus méritants étaient les plus grands travailleurs et non les chefs coutumiers et les notables absentéistes.

L'occupation coloniale ne transforma pas, de fond en comble, les us et coutumes, malgré le régime foncier français, appliqué aux colonies, dont toutes les terres, sans exception étaient déclarées et considérées comme vacantes et sans maîtres. Les innovations furent les parcs nationaux, les réserves de chasse, les forêts classées, les carrières, les points d'eau de surface, les rives des cours d'eau, les terrains de sports, les casernes, les routes, les terrains d'aviation, et toutes les servitudes afférentes au régime foncier urbain. En particulier, les forêts classées, les parcs nationaux, les réserves de chasse, furent respectés par les villageois, les braconniers et les fraudeurs étant presque toujours des non-résidents.

Avec les indépendances, les sahéliens, écoutant les démagogues, crurent bon de détruire par une surexploitation abusive et anarchique, tout ce que la colonisation nous avait légué. Les forêts classées, les réserves de chasse, les parcs nationaux furent soumis à un pillage systématique, parce qu'ils avaient été conçus et réalisés par le colonisateur. C'était à croire que l'indépendance signifiait la destruction de tout l'héritage de la colonisation... Heureusement que les écoles, les dispensaires, les hôpitaux, les maternités, les centres d'élevage, les routes etc... ne furent pas livrés aux flammes ou aux pioches des destructeurs... En trois décennies d'indépendance, les sahéliens ont saccagé tout leur environnement global, et la plus grande partie de la nature sauvage abritant la faune et la flore. Les preuves irréfutables de ces destructions insensées sont là, sous nos yeux, en face de nous, autour de nous: il n'est point nécessaire de décrire dans le détail la dégradation de l'environnement sahélien, tant les phénomènes du surpâturage, du déboisement, de toutes les formes d'érosion, de l'ensablement des pâturages et des terres agricoles nous assaillent, nous agressent. Le bois de cuisine vient de loin, à bord de camions, pour la satisfaction des besoins alimentaires des habitants des centres urbains.

Qu'en sera-t-il de la nature et de notre environnement dans quelques décennies?

La réponse à cette question, bien complexe, nécessite la révision totale de nos politiques de développement en général, du développement rural en particulier, impliquant une réelle participation du peuple à la gestion et à l'exploitation rationnelles des ressources de la nature et de l'environnement, au lieu de la politique du laissez-faire qui prévaut.

RENDRE AUX COMMUNAUTÉS RURALES LA PROPRIÉTÉ TOTALE DE LEURS TERROIRS

La dégradation de l'environnement au Niger a atteint le degré proche de la désertification, de la mort totale de la brousse. Les arbres, les herbes, le gibier ont tous disparu. Avec la disparition du couvert végétal, toutes les formes d'érosion agissent, en permanence, sur la terre, érodée, dégradée, ensablée. L'humus qui a mis des millions d'années à se former a également disparu. Devant ce tableau, les paysans n'hésitent pas. Leur diagnostic est clair, et sans appel : la terre agricole est morte, les pâturages sont morts, la brousse est morte, les points d'eau de surface, les puits et les sources ont tari. Sans eau, plus aucune vie, végétale ou animale n'est possible. Les conséquences immédiates sont : l'exode, l'abandon des terroirs aux vents de sable, l'occupation et la mise en culture de terres marginales, fragiles, sans aucune productivité, l'urbanisation désordonnée, l'encombrement humain des villes avec tout ce que comportent comme conséquence, les cohortes d'affamés, de chômeurs, de handicapés, de mendiants, de délinquants, de prostituées...

La terre étant le support de toute vie humaine, il importe, à toute société humaine, d'en savoir exploiter les ressources, avec intelligence, économie et rationalité. En retour, il importe également d'enrichir cette terre, dont les ressources sont épuisables. Mais, pour gérer et exploiter rationnellement les produits et sous-produits de la terre, de la nature et de l'environnement, il faut travailler intelligemment le sol, dont la superficie fertile est épuisable. Pour remplir toutes ces conditions, il est indispensable que soient restitués aux paysans et aux collectivités rurales, leurs droits, tous leurs droits traditionnels et coutumiers. Dans leur énorme majorité, nos paysans, nos agriculteurs se considèrent comme les légitimes maîtres ou possesseurs des terroirs qu'ils exploitent, après leurs ancêtres civilisateurs. Pour cela, ils se disent "fils de la terre", autochtones, et, en conséquence nourrissent pour cette terre un amour sans faille, un amour égal à celui que l'enfant en bas âge éprouve pour sa mère, celle qui le nourrit et le soigne.

Le gouvernement nigérien, s'il veut bien et sincèrement combattre la dégradation de l'environnement, le déboisement, le surpâturage, l'érosion des terres agricoles et des terrains de parcours du bétail, les feux de brousse dévastateurs,

etc...doit, rendre aux collectivités rurales, aux villages, aux campements, aux agriculteurs et aux éleveurs, leurs droits innés, traditionnels de propriétaires de la terre.

La colonisation a dépossédé les autochtones, "les fils de la terre" de leur droits mythiques et culturels sur la terre cultivée, sur la brousse inculte, sur les terres salées et les salines, en application du code napoléonien qui déclare "propriété de l'Etat, toutes les terres vacantes et sans maîtres," dans l'ignorance totale et le mépris absolu de nos us et coutumes pendant soixante ans. Cela, partout, dans toutes les colonies a été considéré comme de la spoliation, du brigandage, découlant du droit du plus fort.

Trente ans après l'accession à l'indépendance du Niger, les mêmes hérésies, les mêmes abus persistent, qui poussent les paysans dépossédés, spoliés, à saccager, à détruire les terroirs et l'environnement dans tous leurs compartiments : environnement-ressources ; environnement-habitat, environnement-cadre de vie. Les actions de prédation prennent de l'extension au détriment des actions de production. Les fraudeurs et les braconniers détruisent la flore et la faune, contrairement à l'éthique africaine qui veut que soient ménagées la terre, l'eau, la brousse et leurs ressources épuisables. Les cultivateurs incertains des lendemains qu'ils ne peuvent prévoir ni maîtriser, surexploitent les terres agricoles qu'ils ne fument pas, qu'ils ne protègent pas contre les facteurs de l'érosion et de la désertification. Les pasteurs et les éleveurs, de leur côté ne respectent plus les rythmes des transhumances saisonnières, les couloirs de passage et les terrains de parcours. Imitant leur exemple frondeur, les pêcheurs pillent littéralement, les lacs, les rivières et les fleuves pour tirer le maximum de poissons, de toutes les tailles, sans songer à préserver l'avenir. Toutes les ressources de la nature et de l'environnement sont surexploitées, parce que les paysans se sentent spoliés, dépossédés de leur héritage, de leur moyens d'existence au profit de l'Etat qui ne respecte pas les traditions, ne sacrifie pas aux puissances tutélaires, aux ancêtres bienveillants, aux génies des terroirs etc...

QUE FAIRE POUR STOPPER LA DEGRADATION DE L'ENVIRONNEMENT?

Les terres que l'on ne nourrit pas, que l'on ne soigne pas, que l'on n'entretient pas, que l'on ne protège pas contre tous les facteurs de la dégradation, porte ouverte à la désertification, finissent par mourir. Parlant de ces terres qui ne produisent plus rien, nos paysans disent qu'elles sont mortes, tout comme la brousse qui ne recèle plus de gibier, de fruits sauvages comestibles, est considérée comme morte. La mise en jachère des terres agricoles, et en défens des pâturages, des bois et autres terrains de parcours était autrefois pratiquée et respectée. De plus en plus, de nos jours, pour de nombreuses raisons, dont entre autres, la croissance démographique, les effets de la sécheresse, la reconversion des pasteurs nomades ruinés, en cultivateurs

etc..., les durées des jachères sont écourtées, les mises en défens ignorées, violées. Les terroirs surexploités meurent, perdent toute fertilité et donnent naissance à de petits déserts qui, se rejoignant justifient les diagnostics de terre morte, de brousse morte.

Pour lutter activement contre les différents facteurs de la dégradation de l'environnement, au Niger, des mesures législatives et réglementaires, foncières, juridiques, techniques, sociales doivent être prises et appliquées partout, sur toute l'étendue du territoire national. L'Etat spoliateur devra commencer par rendre aux collectivités rurales leurs droits fonciers, découlant de nos us et coutumes. Les lois foncières et les textes d'application promulgués, dès l'accession du Niger à l'indépendance, doivent être portés à la connaissance aussi bien de la collectivité nationale que des administrateurs, des juges, des chefs coutumiers etc...

Il est surprenant, à plus d'un titre, de constater que dans ce pays - le Niger - ceux qui font les lois et les règlements, sont les premiers à les ignorer, à les fouler aux pieds, à les violer. Il en est ainsi des lois et de leurs d'application, relatifs aux problèmes fonciers ruraux. Le gouvernement qui promulgue les lois et tous les textes législatifs et réglementaires est toujours le premier à violer ces textes, au nom de la cause d'utilité publique, sans songer à dédommager les paysans spoliés. Tout pour l'état, rien pour le peuple. Avec la difficile élaboration d'un Code Rural, ne faut-il pas craindre que la montagne n'accouche d'une souris? Des précédents tout à fait récents doivent nous faire craindre la confirmation de ce que dit et redit le petit peuple travailleur, privé de son premier et principal moyen d'existence : la terre. "La loi, quand elle est bonne, elle profite aux riches, aux habitants des centre urbains, aux chefs, aux fonctionnaires, aux militaires et à leurs parents. Les paysans, eux, qui sont les fils de la terre, n'ont droit qu'aux discours qui ne remplissent ni les ventres, ni les greniers. C'est ainsi qu'au Niger, il y a des paysans sans terres, et des terres sans paysans." Deux précédents, aujourd'hui en veilleuse ont accouché d'une souris. Il s'agit de l'Engagement de Maradi contre la désertification et de la stratégie des ancrages verts, programme de lutte contre la désertification du Niger, par la stratégie des ancrages verts, dont on ne parle plus, alors que la lutte contre la désertification devrait et doit être considéré comme une oeuvre de très long terme, une oeuvre de générations, destiné à préserver notre environnement, à l'enrichir pour y rendre la vie meilleure, grâce aux ressources créées par notre labeur.

Pour stopper la dégradation de notre environnement, répétons-le, l'Etat et le peuple doivent s'engager résolument, dans cette oeuvre de géants dont les nombreuses composantes s'appellent: Education à l'environnement, éducation populaire, maîtrise de l'eau, lutte contre les différentes formes d'érosion, meilleures techniques culturales, création de pépinières, reboisement, mise en défens, enrichissement des

pâturages, large diffusion des foyers améliorés, des rechauds à gaz et à pétrole, des marmites et des fours solaires etc..

L'Etat devra rendre aux villages tous leurs droits de gestion, d'exploitation, de mise en valeur, de mise en défens sur leurs terroirs. Chaque famille rurale devra mettre ses terres en valeur, et les exploiter dans l'intérêt de la collectivité nationale, avec l'assurance qu'elle ne sera pas expropriée sans un juste dédommagement. La justice sociale, qui est de la compétence de l'Etat et de son administration doit régner et faire disparaître la triste réalité des terres sans paysans, sans exploitants, des paysans, des exploitants, des actifs jeunes, sans terres, et contraints à l'exode rural, avec toutes les conséquences.

EN GUISE DE CONCLUSION

A la fin des années 1990, les nigériens étaient plus de 10 millions. Déjà, en 1988, lors du recensement effectué au mois de mai-juin, nous étions 7.249.586. Au mois de juin 1990, nous atteignons le chiffre de 7.700.000 nigériens, le taux de croissance de la population étant de 3,1%. Les terres agricoles s'épuisent continuellement, pour les nombreuses raisons évoquées plus haut. Il n'y a plus de terres neuves disponibles à défricher pour la production céréalière nécessaire à l'alimentation de la population, susceptible de doubler en un quart de siècle si ne se généralisent pas les méthodes contraceptives, actuellement timidement à l'essai. A défaut d'extension des cultures vivrières pluviales et irriguées, il faut nécessairement rechercher l'intensification tant pour les cultures irriguées que pour les cultures pluviales. L'intensification suppose une irrévocable sécurité pour les exploitants, et des investissements bien au dessus des moyens de la très grande majorité de notre paysannerie. Le crédit agricole n'existe plus au Niger, les coopératives, pour la plupart, n'ont aucune activité permanente et sont sous la coupe et entre les mains de grands commerçants des centres urbains et de chefs traditionnels, dont certains sont parmi les plus grands latifundiaires du pays. Les services du développement rural végètent dans les bureaux climatisés, faute de moyens et de volonté de conduire à son terme la silencieuse révolution du monde rural. En somme, tous les facteurs de la décrépitude et de la déliquescence du monde rural semblent se coaliser contre la paysannerie nigérienne, très courageuse au travail, mais pénalisée et découragée par les fléaux et par les hommes qui font la politique des villes au détriment des campagnes..

Pour cela, et à cause de cela, les ruraux deviennent de plus en plus de prédateurs, et de moins en moins de producteurs, attachés à la terre ancestrale, à la glèbe qui se meurt peu à peu parce que mal gérée et mal exploitée.

*

*

*



Programme Réseaux des Zones Arides

INTERNATIONAL INSTITUTE FOR ENVIRONMENT AND DEVELOPMENT

3 Endsleigh Street, London WC1H 0DD, England

Tel: (44-71) 388.2117 Fax: (44-71) 388.2826

Telex: 261681 EASCAN G